

Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO "Genay, c'est notre nature"

Article 1 - Organisation

La Ville de Genay organise un concours photo dans le cadre de la Fête de la Nature. Ce concours gratuit est ouvert du **17 avril au 14 mai**. La remise de prix se déroulera pendant l'évènement le samedi 24 mai.

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est réservé aux **habitants de Genay**.

- Une seule participation par personne est autorisée.
- Amateur comme expert.
- La participation est gratuite.
- La photo doit être soumise via un formulaire en ligne (lien communiqué sur les supports officiels).

Article 3 - Thème du concours

Le thème du concours est : "**Genay, c'est notre nature**". Les participants sont invités à capturer la richesse naturelle de Genay sous un angle original et personnel.

Article 4 - Format des photos

- Les photos doivent être en format numérique (JPEG, PNG), 2 à 100 méga octet (Mo), 72 pixels par pouces minimum.
- Format, couleurs et technique libres.
- Aucun montage ni retouche excessive n'est autorisé.
- Le participant garantit être l'auteur de la photo envoyée.
- Le participant garantit que la photo a été capté sur le territoire de la commune (lieu à préciser dans le formulaire de participation)

Article 5 - Droits d'image et utilisation

En participant, les candidats acceptent que leur photo puisse être utilisée par la Mairie de Genay pour être exposée anonymement **au Parc de Rancé le jour de la Fête de la Nature et pour une utilisation sur les supports municipaux (site internet, magazine municipal, réseaux sociaux)**. Les photos gagnantes seront également exposées à la Médiathèque Alphonse Daudet.



Ville de Genay

Mairie de Genay

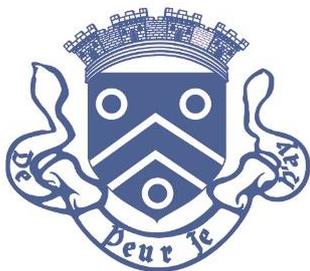
BP 71
69 726 Genay cedex

contact@villedegenay.com
04 72 08 78 88

Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h
Mercredi 8h30-12h
Samedi 9h-11h30

villedegenay.com



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 6 - Sélection et vote

- Le jury est composé des **visiteurs de la Fête de la nature**, qui voteront pour leur photo préférée **lors de l'événement** via une urne avec un **système de coup de cœur**.
- Des prix sont décernés aux catégories : Enfant (- de 16 ans), Adulte (16 ans ou +) et Originalité.
- Les critères d'évaluation sont : **Qualités artistiques, respect du thème et originalité**.

Article 7 - Remise des prix

- La remise des prix aura lieu **en fin de soirée lors de la Fête de la Nature**.
- Des **récompenses** seront attribuées aux gagnants (lots, exposition des photos des lauréats...)

Article 8 - Responsabilités

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute photo non conforme au règlement ou contraire aux valeurs du concours.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



Ville de Genay

Mairie de Genay

BP 71
69 726 Genay cedex

contact@villedegenay.com
04 72 08 78 88

Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h
Mercredi 8h30-12h
Samedi 9h-11h30

villedegenay.com